

53^e Congrès de l'Association des archivistes du Québec
L'archiviste : un vecteur de transmission

Rivière-du-Loup, Hôtel Universel

Testament d'archiviste

Entrevue avec Denys Chouinard, archiviste
Animée par Élise Thierry, archiviste

Jeudi 30 mai 2024

Table des matières

Introduction – Le devoir de transmission	2
1. Parcours de l'archiviste au tournant du millénaire	3
2. La notion d'archives à la portée de tous	6
3. Perception des archives : un changement majeur	8
4. L'archiviste vecteur de transmission : une mémoire vivante	14
5. Des outils stratégiques : formation, législation et association	18
6. La place des archives dans l'actualité	22
Conclusion – En héritage, la fierté !	24

Élise se présente et salue les congressistes. Annonce du déroulement de l'entrevue.

Introduction – Le devoir de transmission

Q. « Testament d'archiviste » ! Voilà un sujet de communication plutôt inhabituel, non ? Pourquoi une telle proposition ?

Après plus de 40 ans d'activités, il y a un devoir et une nécessité de passer la main aux générations suivantes. Celles-ci peuvent ainsi mieux se situer dans l'évolution de la profession, dans le service aux concitoyens. On évite alors de réinventer la roue.

Q : Et quels objectifs vises-tu en nous offrant ce testament qui ne s'adresse pas qu'aux archivistes en début de carrière ?

L'exercice vise à aider à faire le bilan des acquis, à mesurer les progrès, mais aussi à revoir les difficultés rencontrées, à appréhender les défis à venir.

Dans le cadre d'un congrès sur *L'archiviste, un vecteur de transmission*, il me semble pertinent de contribuer lorsqu'une carrière a été très largement consacrée à la diffusion des archives. D'autant plus si l'on estime que la finalité de l'archivistique, c'est la transmission de l'information.

Et pour tout dire, je le fais pour voir quelles pierres ont été ajoutées à l'édifice et surtout pour transmettre un feu sacré, la passion du métier, ce qui est assurément le moteur d'une vie professionnelle satisfaisante.

1. Parcours de l'archiviste au tournant du millénaire

Q. En discutant avec toi lors de la préparation de cette entrevue, j'ai compris que tu ne voudrais pas qu'elle se résume à l'histoire personnelle d'un archiviste. Fort bien. Mais il importe tout de même de savoir qui nous parle, comment résumerai-tu en quelques mots, l'essentiel du parcours d'archiviste de Denys Chouinard ?

Disons d'entrée de jeu que ce fut une carrière consacrée à la transmission des archives définitives et qui se divise en trois grandes étapes.

1. 1981-1990. Université de Montréal. Service des archives. Chef de la Division des archives historiques.
2. 1990-2008. Ville de Montréal. Division de la gestion de documents et des archives. Chef de la Section des archives.
3. 2008-2013. Congrégation de Notre-Dame. Coordonnateur du Service des archives.

Q. Ce fut donc un riche parcours amorcé aux archives universitaires, qui s'est poursuivi aux archives municipales, pour se terminer par les archives religieuses. Quels ont été les faits marquants des différentes étapes de cette carrière ?

Un début de carrière qui a été amorcé sous le signe de la chance. C'est-à-dire celle d'avoir rejoint les rangs de l'équipe progressiste et dynamique des archivistes de l'Université de Montréal (UdeM) qui étaient alors à l'avant-garde du développement du savoir-faire en archivistique. En témoignent leurs publications marquantes :

- *Les instruments de recherche pour les archives*. Jacques Ducharme et coll..
- *Les archives au XXe siècle*. Carol Couture et Jean-Yves Rousseau.

Pour ma part, en compagnie de Michel Champagne, j'ai ajouté un autre ouvrage de base :

- *Le traitement d'un fonds d'archives : ses documents historiques*.

Parallèlement, la Division était engagée dans la production d'une longue série d'instruments de recherche pour les fonds d'archives conservés à l'UdeM. Nous voulions publiciser ces archives et les rendre plus facilement consultables, autant que faire se pouvait à l'époque.

Cette expertise, plus particulièrement celle concernant la description des archives, a servi à l'élaboration des *Règles pour la description des documents d'archives* au Canada, les RDDA, préparées avec d'autres archivistes du pays. Ce fut ma contribution à la normalisation de la description des archives.

À la ville de Montréal, je faisais partie d'une nouvelle équipe d'archivistes de qui on attendait la modernisation du Service des archives. Le contexte était plus que favorable. J'arrivais en poste à la veille du 350^e anniversaire de fondation de la ville et on me demandait de participer aux célébrations en montant une exposition d'archives dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. La même année, se tenait dans la métropole le Congrès international des archives. Les autorités municipales tenaient à ce qu'une fois de plus, ses archives et ses archivistes soient au cœur de l'actualité.

Dans les années qui ont suivi, on a fait le saut dans la révolution internet en produisant plusieurs expositions virtuelles qui ont transformé radicalement l'accès aux archives. Ce fut le tout début de la numérisation massive de documents. On avait enfin trouvé le moyen de faire en sorte que les Montréalais s'approprient facilement leurs archives publiques. On répondait ainsi aux attentes de l'administration municipale en matière de diffusion des archives.

Par ailleurs, soucieux du sort de la communauté archivistique québécoise à une époque où des programmes de subventions pour les archives étaient menacés, que des budgets de services d'archives stagnaient, que les archives et les archivistes étaient peu connus et reconnus du public, nous avons mobilisé les archivistes du Québec autour de la *Déclaration québécoise sur les archives* (2006). Ce texte fondateur était une proclamation solennelle sur l'importance des archives et du rôle des archivistes, une affirmation accompagnée d'un engagement à assurer la conservation et la diffusion du patrimoine confié aux archivistes. Le succès de la Déclaration a été fulgurant au point de devenir, en 2011, la *Déclaration universelle sur les archives* adoptée à Paris par l'assemblée générale de l'UNESCO.

Q. Passer des archives universitaires aux archives municipales s'explique assez facilement. Nous sommes ici dans deux organismes publics de grande taille qui ont eu à cœur leurs archives. Mais comment s'explique le passage aux archives de la Congrégation de Notre-Dame ?

Puisqu'était atteint l'objectif de moderniser le service des archives de la Ville de Montréal et de donner aux Montréalais un accès universel à leurs archives, j'avais le goût d'une autre occasion de mettre les archives au service de la mission d'une institution, et de les faire connaître du grand public.

En m'inscrivant dans la longue tradition proactive d'un service d'archives religieuses créé dans les années 1870, j'ai vite réalisé que les archivistes d'une institution comme la Congrégation de Notre-Dame pouvaient être la mémoire vive de la communauté et faire en sorte que sa riche histoire l'inspire et l'encourage dans la poursuite de sa mission éducative.

J'ai pris également conscience que l'archiviste d'une communauté religieuse pouvait, par les documents, sensibiliser le grand public à l'apport historique des religieux au développement de notre société. Bien que conscient des reproches actuels largement justifiés à l'endroit de l'Église catholique, je considérais que la mémoire collective ne devait pas tout effacer de la

contribution de plus de trois siècles des femmes et des hommes d'église à l'éducation, aux soins hospitaliers et à l'aide sociale.

Q. Je crois savoir que la fin de ton emploi à la Congrégation n'a pas marqué la fin de ton implication avec les CND ? Que peux-tu nous en dire ?

Une fois retraité, on pense d'abord que la vie professionnelle est terminée. Dans les faits, sur une lancée de plus de trente ans, tout ne s'arrête pas nécessairement. Et disons-le, à la Congrégation, j'avais trouvé des documents qui me permettaient de replacer dans son contexte la création de la Congrégation de Notre-Dame par Marguerite Bourgeoys. L'œuvre de cette femme d'exception m'apparut dans tout son progressisme et son humanisme. Je réalisais à quel point j'avais entre les mains des archives inexploitées, mais combien révélatrices des valeurs fondatrices de notre société.

Alors s'ensuivirent, même à la retraite, des conférences, des écrits et des entrevues pour communiquer ces documents. S'ajoutèrent des émissions de télévision, de radio, des articles dans les journaux, des publications. On aurait dit que les efforts passés continuaient d'ouvrir des portes, de donner des opportunités jusqu'alors insoupçonnées.

Q. Et si l'on veut résumer une quarantaine d'années en quelques mots, en dégager l'essentiel, que dirais-tu ?

Au bout de toutes ces années surgit une réflexion sur le sens profond des archives. J'en suis arrivé à la conclusion que les documents sont la référence absolue pour retracer le fil conducteur de l'activité humaine.

Les archives répondent, et elles sont les seules à le faire, à deux questions posées par les individus, les institutions et les entreprises :

- D'où venons-nous ? Quel était le point de départ ?
- Quel fut le parcours et où sommes-nous rendus au moment de planifier l'avenir ?

2. La notion d'archives à la portée de tous

Q. Commençons par un volet fondamental de ce *Testament d'archiviste*. Où en sommes-nous dans la définition des archives et des services d'archives ?

Nous disposons d'une solide définition du mot *archives* d'ordre scientifique qui permet de délimiter parfaitement notre champ d'action.

L'ensemble des documents de toute nature qu'une personne physique ou morale a automatiquement et organiquement réunis dans l'accomplissement de son mandat ou dans l'exercice de ses activités.

Cette définition nous singularise par rapport à tous les autres acteurs du patrimoine culturel dont les objets sont différents du nôtre, les livres pour le bibliothécaire, les œuvres d'art et les artefacts pour le muséologue.

Q. Tu réfères ici à la dimension scientifique des archives. Mais qu'en est-il de la dimension émotive des archives, celle qui touche les professionnels comme le grand public ? Comment la définirais-tu ?

En 2006, pour faire la promotion de la Déclaration québécoise sur les archives, nous avons demandé aux archivistes de transcrire dans les termes les plus simples leur définition des archives. C'est Martine Ménard, de regrettée mémoire, et qui était alors archiviste à la Ville de Québec, qui avait trouvé une formule des plus heureuse et percutante. Elle avait suggéré : « Les archives, c'est la vie ! »

Elle ne pouvait pas si bien dire lorsqu'on mettait en parallèle sa trouvaille avec des événements ayant marqué la population. Ainsi, en 1996, lors du tristement célèbre « Déluge du Saguenay » qui avait brutalement fauché des vies et causé des dommages matériels considérables, des citoyens avaient vu leurs maisons déracinées de leurs fondations et emportées par le courant. Des pertes totales. Aucune récupération possible de quoi que ce soit.

Dans les jours qui ont suivi, des témoignages avaient été retransmis à la radio et à la télévision. Certains disaient, avec des sanglots dans la voix : « J'ai tout perdu. Je n'ai même plus les albums de photos de famille. » Ils ne parlaient pas des meubles, des électroménagers, des vêtements, des bijoux, des tableaux. Leur cri du cœur référerait à l'irremplaçable, qui ne s'achète pas, soit leurs souvenirs de famille, leur propre vie, la vie de leurs proches, celle des générations passées.

Dès lors, il devenait évident que nos concitoyens comprendraient le sens du mot « archives » si on leur disait que leurs albums de photos, leurs lettres, leurs journaux personnels et bien d'autres documents uniques sont des archives. Dans le même esprit, on peut dire qu'un édifice prestigieux, fréquenté, essentiel, aussi beau et impressionnant qu'il soit, n'a de sens que si on

retrace les activités qui s'y sont déroulées. Le Parlement de Québec, l'Hôpital Sainte-Justine, le Cégep de La Pocatière sans leurs archives sont des structures sans vie. Leur signification, leur impact, leur portée nous échappent. Oui, les archives, c'est la vie, et cette formulation est la clé pour se faire comprendre et apprécier de nos concitoyens, de celles et ceux au service desquels nous travaillons.

Q. Et qu'en est-il pour la notion de « service d'archives » ? Peut-on vulgariser avec autant de facilité ?

Là aussi, pour les professionnels que nous sommes, la définition est très claire. Nous parlons de nos services d'archives, à l'intérieur d'institutions ou d'entreprises, comme des lieux de gestion complète et dynamique des archives courantes, intermédiaires et définitives grâce à des plans de classification, des calendriers de conservation, des magasins d'archives. C'est notre langage de spécialistes qui facilite le travail en désignant clairement les différents outils qui permettent de remplir le mandat qu'on nous confie. Mais pour le grand public, tout cela est parfois ésotérique, paraissant réservé à des initiés. Si l'on veut que les services d'archives soient aussi familiers à nos concitoyens que le sont les bibliothèques et les musées, il faut les présenter de façon différente, simplifiée.

Pour ma part, la meilleure formulation que j'ai entendue, mais qui tient davantage d'une philosophie que d'une définition, est celle d'une ancienne supérieure de la Congrégation de Notre-Dame. Cette dernière, invitée à s'adresser à des archivistes religieux, leur disait que les services d'archives ne doivent pas être des lieux de nostalgie, mais plutôt de conversation, de dialogue.

En d'autres mots, elle disait qu'au quotidien, l'information des documents d'archives de tous âges, actifs, semi-actifs ou définitifs, doit servir aux prises de décisions administratives. Mais en plus, elle proposait que l'archiviste soit conscient des préoccupations du jour et qu'il prenne les devants pour signaler aux membres de la communauté les sources d'information utiles. Que les archivistes s'impliquent directement dans la vie de l'institution et soient en dialogue constant avec tous les membres de la communauté.

De tout ce que j'ai entendu sur le rôle des services d'archives, c'est là l'appel le plus pertinent lancé aux archivistes pour projeter une image dynamique de leur profession. Sœur Lorraine Caza invitait donc à présenter nos espaces de travail comme des lieux de mémoire vivante qui soutiennent sans relâche les gestionnaires, employés et le grand public dans leurs questionnements et leurs défis. En d'autres mots, elle faisait de la conservation et de l'accès à l'information, un outil pour la réflexion, la planification et l'action. Une mémoire vivante !

3. Perception des archives : un changement majeur

Q. Longtemps, la perception du public vis-à-vis des archives en a été oscillante entre l'indifférence et l'ignorance. Comment vois-tu cette perception maintenant ? Selon toi, a-t-elle évolué et pourquoi ?

Il y a une dizaine d'années, en 2013, la comédienne Dominique Michel remettait ses archives à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Le fonds n'est pas volumineux ; il est loin de couvrir l'ensemble de la carrière de l'artiste. Mais il a force de symbole. Si cette humoriste, adorée des téléspectateurs, accorde de l'importance à ses archives, la foule de ses admirateurs va faire de même, peu importe qu'ils connaissent ou pas ses documents. Il s'agit simplement d'un transfert d'estime tout à fait normal.

Il en a été de même quatre ans plus tôt en 2009 lorsque Yvon Deschamps a déposé ses archives à BAnQ. La même année, c'était au tour du chanteur et auteur-compositeur Claude Léveillée. Le fonds d'archives du compositeur André Gagnon vient d'entrer à BAnQ. De tels gestes de la part de personnalités si appréciées font en sorte que leurs documents, vus comme le prolongement d'elles-mêmes, acquièrent une valeur hautement symbolique.

Mais cela ne rend pas pour autant les archives familières à nos concitoyens. Comme ils ne fréquentent pas les services d'archives de la même manière qu'ils vont dans les bibliothèques ou dans les musées, la distance entre eux et nos documents fait en sorte qu'ils ne sont pas à même d'apprécier le patrimoine conservé dans nos magasins d'archives. *Loin des yeux, loin du cœur.*

Au cours des dernières années, des pas de géants ont toutefois été franchis. Les archives sont sorties de leurs boîtes. Elles sont de plus en plus à la portée de tous, on pourrait même dire « consommées » aux grandes heures d'écoute.

Un des meilleurs exemples est assurément celui de l'émission de Radio-Canada, *Les Enfants de la télé*, en ondes à l'heure de grande écoute le mercredi soir. Le concept de cette émission est l'association de « personnalités du monde francophone dont les bons et les moins bons coups sont révélés par le biais d'extraits d'archives ». Ce spectacle dynamique et enjoué constitue un succès télévisuel ininterrompu depuis près de quinze ans (2010). L'AAQ n'a d'ailleurs pas manqué l'an dernier, lors de son congrès à Québec, de réserver une place de choix à cette réalisation qui dynamise les archives. L'Association a accueilli André Robitaille, coanimateur des *Enfants de la télé*, qui a généreusement témoigné de ce véritable laboratoire de mise en valeur des documents audiovisuels. Avec de tels spectacles d'une très belle facture, le public peut comprendre et retenir que les lieux de conservation des archives sont essentiels pour préserver ces précieux souvenirs.

Mais il y a plus. Depuis le tournant du millénaire, le recours individuel aux archives a grandement évolué. Du rangement pêle-mêle dans une boîte à souliers perdue au fond d'une

armoire, les photos de famille peuvent dorénavant être facilement classées, conservées et accessibles en quelques clics.

Ainsi, il est maintenant d'usage très répandu, lors de rencontres de familles pour souligner un anniversaire, de visionner sur grand écran les photos si facilement prises avec un téléphone cellulaire et conservées dans la photothèque de son ordinateur. En d'autres occasions, comme à la suite d'un décès, on voit dorénavant couramment au salon funéraire la projection en boucle de photos numériques rappelant les étapes marquantes de la vie d'un être cher. Les documents jouent alors un rôle on ne peut plus positif. Les archives photographiques permettent d'évoquer des moments touchants de l'existence de la personne disparue et de lui rendre hommage. Les archives se font alors source d'apaisement et de réconfort en célébrant la vie passée.

Q. Mais tout cela fait-il évoluer le mot *archives* dans l'imaginaire collectif ?

Absolument. Il suffit d'observer. Par exemple, depuis plus d'un an à Montréal, le téléjournal de 18 heures de Radio-Canada présente régulièrement une rubrique intitulée *Dans nos archives*. Au fil des saisons et des événements, les auteurs du bulletin de nouvelles ont ainsi illustré entre autres les déménagements du 1^{er} juillet, les vacances annuelles d'été, la rentrée scolaire, les grandes grèves du secteur public, la semaine de relâche scolaire, les pneus d'hiver au Québec, l'inflation. Dans tous ces cas, on offre au téléspectateur, dans un montage serré et rythmé, avec un commentaire pertinent, un évocateur retour dans le passé qui donne plus de relief à l'actualité.

Q. Peut-on aller jusqu'à dire que le mot *archives* est dorénavant intégré dans le vocabulaire courant ?

On n'y est pas encore. Cependant, le chemin parcouru est assurément considérable. Le moindrement qu'on écoute, qu'on lit, on note à quel point le changement est étonnant.

À la radio de Radio-Canada, à l'émission *À la semaine prochaine*, l'animateur Philippe Laguë, au retour du congé des Fêtes le 13 janvier dernier, annonce une édition spéciale, soit le palmarès des personnages favoris du public. Il précise: « Nous aurons le plaisir de réentendre plusieurs sketches marquants issus de nos archives. » À l'écoute, si vous êtes amateur de cette émission humoristique, la plus populaire de la radio de Radio-Canada, vous constatez que Laguë et son équipe puisent tout autant dans les émissions anciennes que les plus récentes. La nouvelle venue, la « drag queen » *Barbapapoune* partage la vedette avec l'impitoyable dictateur chinois *Monsieur Shipping*, à l'affiche depuis plusieurs saisons. *Archives* signifie donc pour eux tout le matériel conservé depuis quinze ans, peu importe son âge.

À la radio, à la télé, dans les journaux, il est fréquent maintenant d'entendre et de lire le mot. Il n'y a plus cette crainte du commentaire moqueur sur le caractère prétendument vétuste des archives. Mais je ne dirais pas que ce sont les seuls archivistes qui ont permis ce changement

de perception. Collectivement, nous les archivistes, avons été généralement assez discrets, parfois même timorés en matière de publicité du mot *archives*.

Q. Alors, d'où vient le changement qui bouleverse la perception qui depuis si longtemps donnait une image floue pour ne pas dire effacée des archives ?

Il est certain que depuis les années 1970, et avec une popularité toujours croissante au fil des décennies, la reconnaissance par l'UNESCO des sites du patrimoine (quelque 1 200 endroits à ce jour dont 22 au Canada) a attiré l'attention universelle sur les richesses culturelles et naturelles de la planète. Il en a résulté un mouvement touristique continu et intense qui a rejailli sur tout ce qui constitue le patrimoine. Les lieux historiques, les paysages naturels, mais aussi les savoirs, les traditions, les œuvres d'art, les livres et les archives ont largement bénéficié de cet élan.

À un point tel que l'UNESCO a ajouté à ses programmes en 1992 le registre appelé *Mémoire du monde* dans lequel on retrouve des livres et des manuscrits. Le but est alors de « sensibiliser la communauté internationale à la richesse du patrimoine documentaire, à la nécessité d'assurer sa conservation pour les générations futures et à le rendre accessible à un large public ». L'an dernier, le registre comptait 494 inscriptions, dont neuf en provenance du Canada. Quant au registre canadien, il compte 31 mentions.

Et lorsque ces archives profitent d'une solide mise en valeur, il est certain qu'elles gagnent énormément en respect et estime. Par exemple, à Amsterdam dans la célèbre maison d'Anne Frank, à la fin de la visite émouvante des pièces où la jeune fille et sa famille vécurent enfermées deux ans durant, le journal manuscrit placé en vitrine constitue le point culminant de la visite. C'est le souvenir impérissable.

Q. Quelle est la place des archives québécoises dans ce Registre ? Y faisons-nous bonne figure?

Pour sa part, le Québec compte quatre inscriptions au registre international. L'an dernier (2023), les archives des Augustines ont obtenu à leur tour une place au registre de l'UNESCO. Ces documents, insérés dans la remarquable réorganisation du monastère pour assurer sa pérennité, ont acquis le statut de patrimoine documentaire mondial qui rejaillit sur tout le Québec. Ce fut le cas également en 2007 pour les archives du *Fonds du Séminaire de Québec* (Musée de la civilisation), en 2009 pour le film *Voisins* de Norman McLaren (Office national du film), et en 2017 pour les archives filmiques *Le son des Français d'Amérique* (Office national du film).

Au registre canadien de *Mémoire du monde*, le Québec prend place à onze reprises. Outre les quatre mentions précédentes au registre international, signalons entre autres les archives de l'ACFAS (BANQ et UQAM - 2022), les archives photographiques Notman (Musée McCord-

Stewart - 2019) et Livernois (BAnQ - 2017). Nos concitoyens ne sont pas insensibles à ce genre de reconnaissance nationale et internationale. Elle impressionne.

On imagine facilement l'impact que pourrait avoir la participation de plusieurs autres de nos services d'archives à *Mémoire du monde*. Que de documents fondateurs mériteraient une place parmi les trésors nationaux et internationaux. Plus on fera sortir les archives de l'ombre, plus elles gagneront en estime et respectabilité.

Q. On se réjouit pour cette amélioration de la présentation des archives. Mais les archivistes eux-mêmes, comment sont-ils perçus ?

Il faut le reconnaître, les archivistes ne font pas souvent les manchettes et sont peu présents sur la place publique. On peut dire qu'ils sont à l'image des documents qu'ils conservent, c'est-à-dire discrets.

On ne les voit pas souvent intervenir dans les débats publics, donner leur opinion, défendre des causes. Ils ne forment pas un groupe de professionnels dont les interventions sont attendues. Il faut dire aussi que la population éprouve certaines difficultés à nous identifier. Peut-être est-ce dû au fait que nous nous présentons sous des appellations très diverses : archivistes, bien sûr, mais aussi analystes-archivistes, analystes en gestion de l'information, conseillers en gestion de l'information, conseillers en gestion de l'actif documentaire, analystes en gestion de documents et des archives, et combien d'autres. Ce sont là toutes des dénominations pertinentes et justifiées pour rendre compte de notre rôle dans nos organisations. Mais il semble qu'on ne nous identifie pas globalement comme on le fait pour les avocats, les notaires, les architectes, les ingénieurs, les dentistes, les médecins. Ces professionnels se départagent évidemment par spécialité ou surspécialité, mais à leur avantage, leur appellation générique les fait bien reconnaître par le public. Les archivistes eux n'en sont pas là.

Reconnaissons tout de même des avancées non négligeables, et pas des moindres. L'année 2001 est à marquer d'une pierre blanche en raison de la distinction exceptionnelle obtenue par l'un d'entre nous. En effet, c'est l'année où notre collègue Carol Couture a reçu un Prix du Québec, le Prix Gérard-Morissette, attribué pour sa contribution remarquable à la sauvegarde et au rayonnement du patrimoine québécois. L'État du Québec reconnaissait alors en Carol « que les archives sont maintenant une composante fondamentale et reconnue du patrimoine québécois. » Il était le premier archiviste à recevoir cette distinction.

Un autre collègue s'est illustré. En 2022, Normand Charbonneau obtenait le grade d'officier de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française. C'était la seconde reconnaissance que lui attribuait la France, après l'avoir fait chevalier du même ordre en 2013. L'an dernier, Hélène Laverdure a eu droit elle aussi à cette distinction.

Q. Mais peut-on penser que les archivistes pourraient être reconnus autrement que par des appréciations individuelles ?

Tout à fait. Des expériences comme les séances d'*Archives à voix haute*, nombreuses depuis une quinzaine d'années au Québec et même à l'extérieur du territoire québécois, ont amené des archivistes à monter sur scène devant public et à porter par leur voix des textes sortis de leurs services d'archives. Ils s'inspiraient ainsi d'une formule originale créée dans le sud de la France par une archiviste départementale soucieuse de répliquer à ceux qui accusaient les archivistes de réserver les archives aux seuls chercheurs.

Ces lectures de textes ne nécessitent pas une organisation complexe et sont à la portée de toutes celles et ceux qui veulent participer aux manifestations culturelles courues par le grand public. Chaque automne, les Journées de la culture sont une belle occasion de monter sur les planches et de se faire connaître à titre de porteurs d'un précieux patrimoine culturel.

On note aussi depuis plusieurs années que nos concitoyens sont de plus en plus consommateurs de culture en arts visuels, en littérature, en histoire. Depuis maintenant une dizaine d'années, la Fondation Lionel-Groulx organise à l'auditorium de la Grande Bibliothèque des conférences portant sur l'histoire. La série *Figures marquantes de notre histoire* est celle qui a connu le plus grand succès autant sur place qu'en rediffusion à la télévision. Ce sont bien sûr des historiens qui ont très largement occupé la place, mais elle ne leur était pas exclusive. Les archivistes pouvaient également y apporter leur contribution. J'ai eu la chance de le faire.

Pour gagner encore plus de terrain, il me semble qu'il revient aux archivistes de saisir les occasions, d'être à l'affût des opportunités. On a beaucoup parlé au cours des dernières années des *Espaces bleus* tant souhaités par le premier ministre François Legault. Mais voilà que le projet a pris une nouvelle tournure. Les coûts élevés d'un réseau de dix-sept établissements sur l'ensemble du territoire ont eu raison des ambitions gouvernementales. Heureusement, tout n'est pas perdu. On aura droit à un Musée national de l'histoire du Québec. J'ose croire que des archivistes auront l'occasion d'y participer par les documents fournis et qu'ils pourront réclamer légitimement une reconnaissance pour leur contribution.

Q. Devant toutes les initiatives prises par des créateurs, quelle pourrait être la meilleure attitude et préparation des archivistes afin d'être mis à contribution ?

Disons-le sans hésitation. Si l'on veut que nos documents soient mis en valeur par nous-mêmes ou en collaboration avec des écrivains, des cinéastes, des réalisateurs de la télévision, des metteurs en scène de théâtre, il nous faut toujours mieux connaître nos archives, en avoir repéré les trésors afin d'être en mesure de collaborer facilement avec tous ces créateurs.

Et pour ce faire, rien de mieux qu'une place de choix réservée à la présentation de fonds d'archives lors des congrès de l'Association des archivistes du Québec. Les archivistes devraient avoir une culture des archives, c'est-à-dire une solide connaissance du patrimoine archivistique québécois afin d'être porteurs et diffuseurs de cette richesse collective.

Et pour attirer davantage l'attention sur les archives et les archivistes, ne pourrait-on pas penser à l'attribution d'un prix de l'AAQ remis à celles ou ceux, autres que des archivistes, qui auront réalisé la production culturelle québécoise ayant le mieux mis en valeur des archives. Grâce à la renommée des éventuels récipiendaires, les médias offriraient ainsi une formidable publicité aux archives. À coup sûr, Robert Lepage et Ex Machina auraient remporté un tel prix pour leur *Moulin à images* de 2008. Il aurait pu en être de même en 2017 pour *Cité Mémoire* de Michel Lemieux et Victor Pilon qui, pour le 375^e anniversaire de Montréal, ont donné vie aux murs du Vieux-Montréal avec de splendides projections constituées de documents d'archives.

4. L'archiviste vecteur de transmission : une mémoire vivante

Q. De tout temps, l'archiviste a été un vecteur de transmission. Mais ses outils ont changé. Peut-on faire rapidement un retour en arrière et nous dire où en étaient les techniques de diffusion lorsque tu as débuté aux archives de l'Université ?

Alors là, il faut dire que nous sommes partis de loin. Vers 1980, un chercheur désirant la reproduction d'une photo d'archives devait s'y prendre d'avance. Et comment ! L'opération était fastidieuse : photographie du document chez le photographe, développement du négatif en laboratoire, impression et séchage de l'image sur papier. Livraison, au moins soixante-douze heures plus tard ! De nos jours, en quelques secondes, l'image en ligne est téléchargée et placée dans un document ou une présentation PowerPoint.

À la même époque, heureusement, la reproduction des documents textuels était déjà moins pénible. Photocopieuses et télécopieurs avaient permis de quitter définitivement l'époque de la transcription manuscrite des archives, celle qu'avait connu Louis-Joseph Papineau en France dans les années 1840 alors qu'il copiait à la main aux Archives nationales de France les documents ayant trait au Canada.

En 1990, à un colloque du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), un journaliste du journal *Le Devoir* parlait des relations compliquées avec un service d'archives. L'impératif de l'heure de tombée du journal, en opposition aux délais des archivistes, rendait impossible la collaboration. Jean-François Nadeau exprimait cette réalité en mimant la scène où, au téléphone, il raccroche avec exaspération le combiné, s'étant fait dire qu'il n'aura le document demandé que le lendemain !

Il y avait bien « le début du commencement » de l'informatisation des descriptions d'archives. On complétait alors à la main des fiches qui étaient remises au Service informatique de l'Université où se faisait la saisie des données. Il en résultait des rapports sur papier retournés au Service des archives. Vu d'aujourd'hui, cela semble incroyable. Mais c'était ainsi alors qu'il n'y avait pas encore d'ordinateur personnel. C'était l'âge de pierre de l'informatique.

Q. À la ville de Montréal, quelle était la situation en regard de la diffusion des archives ?

Passablement différente. Les archives de la Ville de Montréal appartiennent aux citoyens, aux quelque deux millions d'habitants de l'île. Depuis l'incorporation de la cité en 1833, les documents accumulés sont pour la très grande majorité du domaine public. Leur transmission n'en est donc que davantage facilitée. Mais encore faut-il des archivistes branchés sur

l'actualité, prêts à répondre aux attentes des citoyens, aux administrateurs de la Ville, aux élus, pour devenir des vecteurs de transmission.

À l'été 2000, le maire Pierre Bourque repartait pour l'Asie avec un arrêt à Shanghai pour inaugurer le pavillon et le jardin de Montréal. Dans l'équipe qui l'accompagnait se trouvaient trois archivistes chargés de monter à la Bibliothèque municipale de la métropole chinoise une exposition de documents sur l'histoire de Montréal. Il était entendu que les archivistes de Shanghai nous rendraient la politesse en montant à leur tour une exposition sur l'histoire de leur ville dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal. Les archivistes chinois et québécois étaient donc mis à contribution pour renforcer les liens d'amitié entre les deux villes.

Quant à la démocratisation des archives pour l'ensemble des citoyens de Montréal, cette opération a connu un lent démarrage. Il fallait un changement de philosophie majeur pour sortir de la relation traditionnelle des *Archives, science auxiliaire de l'Histoire* et l'élargir à toute la population. On parle ici de concevoir les masses de documents comme des sources d'informations dorénavant accessibles à tous. Ce n'était pas dans les mentalités.

Cette révolution s'est opérée d'abord à toute petite échelle, faute de ressources et de moyens techniques. Les premières expériences ont été celles des expositions virtuelles rendues possibles par des subventions gouvernementales. Par exemple, Histoire des grandes rues de Montréal racontée par des historiens de l'UQAM et illustrée par des photographies choisies par les archivistes de la Ville. Ou encore Montréal, 500 ans d'histoire en archives racontée par Paul-André Linteau, professeur en histoire de l'UQAM, et illustrée par plus de 700 documents provenant d'une vingtaine de services d'archives montréalais.

Le succès de ces projets a ouvert la porte à l'acquisition d'équipements permettant des opérations de numérisation de plus grande envergure afin de constituer des banques de documents accessibles en ligne. Aujourd'hui, le site *Archives Montréal* comprend un catalogue donnant accès à des descriptions et des numérisations de documents. L'exceptionnelle collection de photos de la Ville, soit des milliers de clichés mis en ligne, appartient réellement aux Montréalais et se trouve à leur disposition, sans frais.

Q. Mais à l'interne des institutions et des entreprises, comment les archives peuvent-elles être pleinement au service des dirigeants et gestionnaires qui les ont créées ?

Les conseils d'administration, les présidents, les directeurs, les chefs de service, toutes celles et ceux qui sont aux commandes se donnent des objectifs, des cibles à atteindre. Pour y arriver, il leur faut plusieurs outils, dont une gestion des documents qui permette le classement, le tri, le repérage facile et rapide de l'information. Soit, mais il y a plus. J'entends la dimension historique de leurs activités, le fil conducteur dans lequel s'inscrivent leurs politiques, leurs programmes d'activité.

Par exemple, à la Congrégation de Notre-Dame, où les administratrices sont conscientes des remises en question majeures de l'Église catholique au sein de la société, il revient aux archivistes de retourner aux documents fondateurs et d'en transmettre la lettre et l'esprit afin d'aider aux réorientations nécessaires. Ce genre d'opération implique de bien connaître les problématiques de l'institution, de retracer des documents pertinents et de créer les occasions appropriées à leur dévoilement.

À la suite de telles interventions des archivistes, il en résulte une confiance envers eux pour leur contribution à la réflexion sur la pertinence des activités de l'institution, sur leur planification. C'est alors toute une communauté de religieuses qui comprennent qu'elles sont accompagnées par des professionnels de l'information en mesure de donner une perspective historique à leur action. Chacune des membres de la communauté peut alors mesurer dans quelle continuité elle se situe. Et cela grâce à l'archiviste, vecteur de transmission ou mémoire vivante de l'institution.

Q. Tu parles de *Mémoire vivante* ? Ce rôle n'est-il pas dévolu à l'historien ?

Il est rare qu'une institution ou une entreprise ait à son service un historien en permanence. Par contre, l'archiviste est sur place au cœur de l'action, branché directement sur l'administration, au courant des défis des gestionnaires. Il est donc particulièrement bien placé pour saisir l'ampleur des difficultés de l'heure et de les mettre en perspective avec l'évolution de l'établissement.

Mais pour être cette mémoire vivante, l'archiviste doit être formé aux outils de diffusion des documents. Ces aptitudes découlent d'abord de la pratique de la mise en valeur des archives. Si c'est en « forgeant qu'on devient forgeron », c'est également en diffusant le patrimoine archivistique qu'on devient un professionnel de la diffusion.

L'archiviste gagne d'abord à se placer en veille archivistique, c'est-à-dire en observation des utilisations d'archives. À bien regarder autour de soi, on peut être surpris de réaliser à quel point les recours aux archives sont multiples et variés. Pensons au marchand qui décore son commerce avec des agrandissements de photos d'archives retraçant la longue histoire de la prospérité de son entreprise. Même chose pour le professionnel de la santé qui accroche ses diplômes au mur de la salle d'attente de son cabinet pour afficher la reconnaissance officielle de sa formation. Le cinéaste n'est pas en reste lorsqu'il intègre des extraits de vidéos d'archives pour réaliser des rappels historiques. Cette veille archivistique continue et assidue peut dès lors inspirer l'archiviste dans ses propres interventions au sein de son institution.

Q. Cependant, les délais de communication des documents ne posent-ils pas un frein à cette volonté légitime de diffusion ?

C'est certain. Les calendriers de conservation et les conventions de donation de fonds d'archives privées sont explicites sur les restrictions à respecter. De plus, la loi québécoise sur l'accès à l'information engage les archivistes à protéger les renseignements personnels.

Toutefois, ces mises en garde ne doivent pas servir de prétexte à une pratique généralisée de restriction à l'accès aux documents. Au contraire, l'attitude de l'archiviste devrait être celle du gardien de mémoire à la recherche constante d'occasions et de moyens de diffuser.

Cette mentalité et ces pratiques s'acquièrent par la pratique sur le terrain. Mais on peut aussi y être initié lors de la formation en archivistique. Ce sont des attitudes et des habiletés à acquérir et à développer constamment.

5. Des outils stratégiques : formation, législation et association

Q. On ne peut pas évoquer l'évolution de l'archivistique québécoise sans parler de la formation académique. Quel regard portes-tu sur ce volet essentiel dans l'histoire de l'archivistique d'ici ?

En 1981, à mon arrivée au Service des archives de l'Université de Montréal, il n'existait pas de programme de formation universitaire en archivistique. Comme bien d'autres, je venais des études en Histoire et j'allais apprendre le métier sur le terrain. Je me souviens encore des deux mois passés successivement aux Archives publiques du Canada à Ottawa et aux Archives nationales du Québec à Montréal à observer les praticiens séniors. Ajoutez à cela la lecture studieuse du *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des Archives publiques en France (1970)*, et c'était une des voies préparatoires du temps pour être lancé dans la carrière archivistique. Malgré tout, j'ai quand même obtenu mon diplôme en archivistique. Il a consisté en une reconnaissance officielle de compétence par l'Association des archivistes du Québec, en l'occurrence par sa présidente de l'époque, Diane Baillargeon.

Peu après mes débuts toutefois, les choses ont rapidement changé avec la création en 1983 d'un certificat en archivistique à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. L'Université du Québec à Montréal emboîtait aussitôt le pas. Le coup d'envoi était donné et d'autres établissements universitaires québécois ont suivi, eux aussi avec un programme de premier cycle. Sur cette lancée, des programmes universitaires de deuxième et de troisième cycle ont été mis sur pied. Si on ajoute la formation en techniques de la documentation dans les cégeps, le tableau est complet allant des études collégiales aux études universitaires des trois cycles. C'est dire qu'on a vu alors arriver sur le marché des cohortes de femmes et d'hommes dûment formés pour prendre les commandes d'une gestion intégrale des archives dans les institutions et entreprises, et ce, à la grandeur du Québec.

Q. Quels changements a-t-on alors pu noter dans la pratique de l'archivistique ?

On a vite constaté une pratique standardisée de l'archivistique du fait que tous et toutes parlaient le même langage et appliquaient les mêmes principes et les mêmes normes. L'époque de l'autoformation des archivistes était définitivement révolue. Désormais, dans les offres d'emploi d'archiviste, il était de plus en plus de pratique courante d'exiger un diplôme reconnu et que les candidats aux postes offerts fassent la démonstration d'expériences démontrant leurs aptitudes à pratiquer l'archivistique telle qu'enseignée.

Du même coup, on a vu se multiplier le nombre de stagiaires dans les services d'archives, tous des étudiants en provenance des écoles de formation. Par leurs connaissances académiques, ils ont vite été à même de remplir des tâches régulières dans les institutions qui les accueillait. Leurs travaux contribuaient au développement des services d'archives et leur permettaient simultanément de bâtir déjà leur curriculum vitae dans la discipline. Nombreux

ont été ces stagiaires dont la première expérience en service d'archives les a conduits à un poste permanent d'archiviste. Ce fut le début de leur carrière.

Q. Je suis curieuse de savoir comment tu vois les programmes de formation en archivistique, eux qui évoluent depuis maintenant quarante ans. Répondent-ils parfaitement aux besoins du milieu ?

Je dirais d'abord que les programmes transmettent fort bien aux étudiants le savoir-faire de la profession. Une fois diplômés, les jeunes archivistes savent construire un plan de classification, élaborer un calendrier de conservation, rédiger un contrat de donation d'archives privées, traiter un fonds d'archives, aménager des magasins d'archives pour archives intermédiaires et définitives. Tout cela tient de l'apprentissage des techniques, un domaine en constante évolution compte tenu de la nature changeante des supports des documents. On est passé du papier au numérique. Les outils technologiques ne finiront jamais d'évoluer et il reviendra toujours aux archivistes de s'y adapter.

Mais il existe une autre facette de l'apprentissage du métier d'archiviste qui est plus difficile à acquérir. Je parle de la capacité d'analyser et d'évaluer, ce qui est le propre de notre métier. Lorsqu'un archiviste prend les commandes ou se joint à un service d'archives du monde de la santé, de l'éducation, de l'industrie, du commerce, des finances, ou encore du domaine public, il lui faut rapidement prendre la mesure de l'institution dans laquelle il s'insère. Connaître sa mission et ses objectifs, son histoire, retracer ses valeurs, comprendre sa composition et sa structure, faire connaissance avec ses acteurs. Si ce n'est pas le cas, il est alors impossible de gérer convenablement les masses de documents, d'en déterminer la valeur, d'en exploiter le contenu.

Pour maîtriser l'analyse et l'évaluation des institutions et entreprises, il est plus qu'important d'avoir été préparé dès l'étape des études en archivistique. C'est là que prend naissance l'archiviste curieux, impliqué, engagé, humaniste, le professionnel qui fera corps avec son institution et qui mettra tout en œuvre pour que son service d'archives contribue à sa réussite. Il sera alors perçu non comme un gestionnaire de boîtes de carton, mais plutôt comme un intervenant de calibre dans la circulation dynamique de l'information.

Q. Si la formation constitue un outil stratégique essentiel à l'archiviste pour jouer pleinement son rôle, qu'en est-il du cadre législatif depuis 1983, année de l'adoption de la Loi sur les archives ?

On ne soulignera jamais assez l'importance de la Loi sur les archives de 1983 pour la gestion des documents de l'État, le sort réservé au patrimoine archivistique privé, le développement de la discipline et de la profession archivistiques. L'impact aura été majeur par le fait que l'Assemblée nationale du Québec inscrivait dans un texte législatif le principe et l'obligation d'une gestion structurée et rigoureuse des documents du gouvernement. Par le simple fait qu'à tous les niveaux de l'État les unités gouvernementales aient été tenues de produire des

calendriers de conservation, on avait alors l'assurance d'une circulation rationnelle des documents ainsi qu'une accumulation planifiée de la documentation patrimoniale. A suivi une période exceptionnelle de création d'emplois pour répondre à cette obligation légale en plus d'assurer aux Archives nationales du Québec un rôle de navire amiral de l'archivistique au Québec.

On a parlé de la fusion de Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales pour devenir BAnQ en 2006. Le mot fusion n'est pas exact. Il faut plutôt parler de réunion des deux organismes nationaux. On les a inscrits dans une même institution, mais sans mêler leurs fonctions et leurs localisations. C'est ainsi que les Archives nationales sont toujours responsables de la Loi sur les archives et qu'il leur revient présentement de mener le dossier de modification de la Loi.

Q. À la lumière des quarante dernières années d'application de la loi, que retiens-tu de ce qui appelle des changements à la Loi sur les archives ?

Mon expérience en regard de la loi, autant à l'université, à la ville qu'à la congrégation, fut d'être partenaire des Archives nationales dans la protection, le traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique privé. Grâce à de nombreuses subventions accordées par les Archives nationales, les services d'archives où j'ai œuvré ont été en mesure de prendre en charge professionnellement des fonds d'archives de grande valeur qui, sans ce partenariat avec les Archives nationales, auraient été mis de côté sans possibilité de les rendre accessibles.

Mais dans une vision plus large, à l'échelle du Québec, je dois dire que le législateur n'a pas fait en sorte de permettre aux partenaires régionaux des Archives nationales de travailler avec les ressources humaines et matérielles appropriées. Je pense en particulier aux Services d'archives privées agréés qui très souvent ont fonctionné avec des ressources financières plus qu'insuffisantes. Je le dis en toute franchise, l'État n'est pas venu à la rescousse de plusieurs de ses partenaires archivistiques œuvrant dans des conditions matérielles parfois déplorables. Dans les changements que l'on veut maintenant apporter à la Loi sur les archives, il importe d'y inscrire l'engagement du Québec à offrir à ses partenaires une situation matérielle et financière digne de ce nom. Je ne le cacherai pas, il m'est arrivé d'avoir honte de la façon dont on traitait des centres d'archives de petite dimension. En tant qu'archiviste et citoyen, je considère qu'on peut nettement faire mieux, étant donné que BAnQ, je le répète, est le navire amiral du patrimoine documentaire et que sa flotte devrait être composée de bateaux convenablement équipés au profit de l'ensemble de nos concitoyens.

On me permettra une parenthèse concernant les indispensables modifications à la Loi sur les archives pour tenir compte des nouvelles technologies de communication et la création numérique des documents. Le 21^e siècle modifie radicalement les choses concernant les supports de l'information et leur communication. Toutefois, il n'apporte aucun changement à la réalité documentaire. Depuis toujours, un livre est un livre, les archives sont les archives. *L'ensemble des documents de toute nature qu'une personne physique ou morale a automatiquement et organiquement réunis en fonction de son mandat ou de ses activités.* La

définition reste la même d'un siècle à l'autre et par conséquent le nom de la loi, *Loi sur les archives*, n'a pas à être changé. Je persiste et signe, les meilleures appellations pour la loi et pour notre profession sont celles qui sont génériques et qui englobent parfaitement tout ce que nous faisons.

Q. Et que peut-on dire de l'Association des archivistes du Québec comme outil stratégique ?

En près de soixante ans d'existence, l'Association a donné une voix sur la place publique aux quelques centaines d'archivistes qu'elle réunit. Elle a énormément contribué à la formation continue de ses membres par des activités régionales, par son congrès annuel ainsi que par sa revue. Elle a permis aux archivistes québécois de former un groupe professionnel reconnu et qui se fait entendre par les autorités gouvernementales. On ne compte plus les dossiers préparés par ses membres pour faire en sorte que les archivistes prennent position sur des questions touchant leur profession ou les archives dans la société.

Au fil du temps, les membres de l'Association ont souvent discuté de leurs spécificités, des distinctions entre eux, soit entre les spécialistes de la gestion des documents administratifs et ceux tournés vers les archives définitives. Heureusement, malgré des débats parfois épiques, les deux groupes sont restés unis au sein d'une même organisation et continuent de faire front commun pour la reconnaissance et l'avancement de la discipline et de la profession au service de nos concitoyens. Il y a eu de la sagesse dans cette position qui donne plus de poids à la voix des archivistes québécois dans la province, au Canada, ainsi que sur la scène internationale.

6. La place des archives dans l'actualité

Q. L'accès à la culture, l'organisation du travail, la gestion de l'information, tout cela a énormément évolué au cours des dernières décennies. Comment les archivistes prennent-ils leur place face à tous ces changements ?

Le 15 avril 2019, la planète entière assistait en direct avec désarroi à l'incendie désastreux de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris. Dans les jours qui suivirent, le président Macron annonçait solennellement que ce chef-d'œuvre architectural et spirituel du patrimoine mondial serait restauré à l'identique et réouvert au public dans un délai de cinq ans.

Pour relever un défi d'une telle envergure, après avoir stabilisé l'édifice, il fallait obligatoirement procéder d'abord à une recherche documentaire exhaustive. Seuls les archives photographiques, les dessins, les études, les rapports passés pouvaient donner une image précise de la bâtisse originale d'avant le désastre. Pas question de travailler dans l'à-peu-près.

On alla donc puiser dans les bases de données du ministère de la Culture, dans la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. De leur côté, les Archives nationales de France procédèrent à un recensement de toutes les archives nécessaires pour mener à bien l'entreprise.

Architectes, artisans, ingénieurs pouvaient donc s'activer en connaissance de cause, confiants de refaire à l'identique.

Aujourd'hui, le chantier de Notre-Dame tire à sa fin. La prochaine fête de Noël sera célébrée dans la cathédrale, tel que promis en 2019. On gardera en mémoire que le résultat final, pour le moins spectaculaire de précision et d'efficacité est redevable à l'origine aux archives vite réunies et rendues disponibles à l'armée des artisans de la restauration.

Q. Mais plus près de nous, avons-nous des exemples d'utilisation d'archives pour répondre aux exigences de l'actualité ?

À l'occasion du 400^e anniversaire de fondation de la ville de Québec, la surface des silos à grains de la Bunge au bassin Louise, mesurant 30 mètres de haut par 600 mètres de large, a servi d'écran au spectacle conçu par Robert Lepage et Ex Machina pour raconter l'histoire de la ville de Québec. Plus de 800 000 spectateurs, au cours de l'été 2008, ont vu cette production intitulée le *Moulin à images*.

Ce fut la plus grande projection multimédia jamais réalisée. Son contenu ? Essentiellement des archives, gravures, photos et films savamment mis en action pour retracer l'évolution de Québec par le chemin de l'eau, de la terre, de la voie ferrée et de l'air. On a puisé dans les archives l'illustration du canot pour pénétrer le continent, celle du train qui avance et ouvre l'ère industrielle. Des tours de roue ont fait surgir des images d'édifices représentant l'urbanisation. Quelques clichés bien choisis et des extraits sonores évoquaient subitement la revanche des berceaux, l'emprise des communautés religieuses, l'automatisation dans les

usines. Une succession de tableaux, d'animations, d'évocations à partir de documents qui sont restés dans les mémoires et qui ont fait dire que ce montage hors norme d'archives fut l'apothéose des célébrations du 400^e qui a fait courir tout le Québec, sans compter les nombreux visiteurs de l'étranger.

Q. La reconstruction de Notre-Dame-de-Paris, *Le Moulin à images*, ce sont des cas d'exception, des événements rares, non ? Les archives sont-elles régulièrement mises en vedette ?

Plus souvent qu'on ne le pense. Si l'on sait se placer en veille archivistique, on recense facilement quantité d'exemples de recours aux archives. L'autre cas remarquable qui me vient à l'esprit est celui du spectacle au Théâtre du Nouveau Monde en 2011 intitulé *La déraison d'amour*. Il s'agissait d'un monologue magnifiquement livré par la comédienne Marie Tifo dans lequel elle incarnait l'ursuline de Québec, Marie de l'Incarnation. Dans un texte créé entièrement à partir des lettres de la religieuse, on nous transportait aux origines de la Nouvelle-France. Tout au long du spectacle, l'utilisation des archives était rappelée par une lettre de Marie de l'Incarnation projetée en fond de scène ainsi que sur le plancher de la scène. Le public a salué chaleureusement cette production pour la façon dont ses auteurs, ainsi que la comédienne et la metteure en scène, ont rendu vivantes des archives encore riches de sens.

Q. On peut donc parler de réactualiser des documents pour en dégager aujourd'hui toute la portée ?

Tout à fait. Les découvertes sont nombreuses et étonnantes dans les richesses que nous conservons. Encore faut-il se donner la peine de retourner aux documents à partir des problématiques de notre temps. Et il est d'autant plus facile de le faire que les technologies d'aujourd'hui abolissent les distances.

Par exemple, si l'on veut vraiment connaître la contribution d'une Marguerite Bourgeoys à l'éducation en Nouvelle-France, il est facile de retourner à son manuel de pédagogie. Même si ce texte n'est pas ici, mais en France, il est à portée de main grâce à la banque de données *Gallica*. En quelques clics et un téléchargement, ce précieux document daté de 1640 passe de Paris au Québec. Et on y apprend que Marguerite Bourgeoys est à l'origine ici des nouveautés pédagogiques du 17^e siècle. Elle instaure la gratuité scolaire, le regroupement des enfants par classe selon leur niveau scolaire. Elle stimule les élèves par le jeu, la compétition et les récompenses. Elle élimine les châtiments corporels. Elle favorise les échanges avec les parents pour les impliquer dans la démarche éducative. En somme, une pédagogie progressiste dont nous avons heureusement hérité et qu'il faut continuer de promouvoir.

Conclusion – En héritage, la fierté !

Q. Au terme de cet exercice testamentaire, si on avait à résumer en un seul mot l'héritage d'une génération d'archivistes à l'autre, quel serait-il pour toi ?

Le même qui vaut pour les muséologues qui collectionnent des œuvres d'art exprimant l'identité des individus et des peuples, leur regard sur le monde. Le sentiment du professionnel du Musée national des beaux-arts du Québec qui a acquis et qui met superbement en valeur des œuvres exceptionnelles. Il suffit d'entrer dans la salle Riopelle du musée à Québec et d'y voir le spectaculaire tableau intitulé *Poussière de soleil* (1954) qui, par sa dimension, son emplacement, son encadrement et sa luminosité, témoigne de l'espoir, de l'assurance, de la témérité et de la confiance en l'avenir de Riopelle, dans l'esprit du célèbre *Refus global* (1948) qu'il a cosigné. Éblouissant !

L'héritage de l'archiviste évoqué en un seul mot est le même que pour le bibliothécaire de BANQ, gardien de l'époustouflante collection de l'intégralité des imprimés au Québec du 18^e siècle à nos jours. Impressionnant !

L'héritage de l'archiviste en un seul mot est le même que pour les responsables de la collection d'art public de la Ville de Montréal avec ses sculptures aux quatre coins de la cité. Plus de 360 œuvres qui retracent des temps forts de l'Histoire, évocations essentielles pour enrichir la mémoire collective. Une des dernières réalisations ajoutées à ce corpus est la monumentale structure intitulée *Leurs effigies* de Yan Pocreau (2021) placée dans le Vieux-Port à l'extrémité du Grand Quai sur la Place des Commencements. Une structure élégante et stylisée composée de trois arches entrecroisées épousant la forme des coiffes de Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys et Marguerite d'Youville. Ce monument, immanquable sur la route des bateaux de croisière entrant au port, envoie un message on ne peut plus clair sur la place des femmes dans la métropole du Québec. Essentiel !

Q. Et pour l'archiviste ?

Pour celle ou celui qui est dépositaire de la lettre de Chevalier de Lorimier du 14 février 1839 dans laquelle le Patriote écrivait : « Je meurs sans remords. Je ne désirais que le bien de mon pays (...). Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes. (...) Mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours (...) le paisible Canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le Saint-Laurent (...). Quant à vous, mes compatriotes (...) pour vous je meurs en m'écriant : Vive la liberté ! Vive l'indépendance ! ».

Pour celle ou celui qui garde le discours de remerciement de Lise Payette lors de la réception d'un doctorat honorifique à l'Université du Québec (2009) dans lequel elle écrit que la plus grande révolution pacifique de toute l'histoire de l'humanité est la révolution féministe. Et cette révolution est toujours en marche.

Pour celle ou celui qui est dépositaire du discours décisif du Frère Marie-Victorin (1935) prononcé devant le maire Camillien Houde pour le convaincre de réaliser le Jardin botanique de Montréal et dans lequel il disait : « Bientôt, on célébrera le tricentenaire de Montréal. À la Ville, à votre ville, il vous faudra faire un cadeau. Mais Montréal, c'est Ville-Marie, c'est une femme. Vous ne pouvez tout de même pas lui offrir un égout collecteur ou un poste de police... Alors, pardieu, mettez des fleurs à son corsage. Jetez-lui dans les bras toutes les Roses et tous les Lis des champs. » On connaît la suite.

Pour celle ou celui qui conserve les Lettres patentes accordées par Louis XIV en 1671 à Marguerite Bourgeoys pour créer sa congrégation d'enseignantes et dans lesquelles on proclame pour la première fois que les filles tout autant que les garçons, les Autochtones tout autant que les Françaises, auront droit à l'éducation, que l'école sera gratuite et que des établissements scolaires seront ouverts sur l'ensemble du territoire. C'est le début d'une société égalitaire et démocratique grâce à l'éducation.

Pour celle ou celui qui est dépositaire du discours de René Lévesque prononcé au Centre Paul-Sauvé devant une foule euphorique, à l'occasion de la victoire du Parti québécois à l'élection du 15 novembre 1976. Le nouveau premier ministre galvanisait pour toujours tout un peuple en s'exclamant : « J'ai jamais pensé que je pourrais être aussi fier d'être Québécois que ce soir ! ». Et il ajoutait : « On n'est pas un petit peuple. On est peut-être quelque chose comme un grand peuple. »

René Lévesque était d'ailleurs un des personnages du spectacle *Aux grands maux, les grands discours* présenté à Montréal en février dernier. Les auteurs de ce retour dans le passé faisaient valoir que les messages de Mère Teresa, Barack Obama, Simone Veil et de René Lévesque « résonnent dans ces textes de compassion et ces mots d'espoir qui donnent encore la force de changer, de pardonner, d'avancer ».

Voilà des archives qui sont infiniment plus que des documents. Ce sont des chefs-d'œuvre documentaires, des fondations de nations, des piliers à partir desquels des citoyens vont chercher constamment à se dépasser.

Alors, finalement, le mot qui convient autant pour le muséologue, le bibliothécaire, le responsable d'art public et l'archiviste, c'est... FIERTÉ. Au cœur de l'héritage à transmettre aujourd'hui, c'est le bonheur d'avoir été le professionnel qui constitue la mémoire documentaire et qui la place dans l'actualité. Quelle chance !

Q. Et que devrait-elle susciter cette fierté ?

Tout. Elle devrait être le moteur qui rend l'archiviste fonceur. Comme le muséologue du Musée des beaux-arts du Canada qui, en 1915, avait compris la valeur du formidable tableau du peintre ontarien Tom Thomson, *Rivière du Nord*, et qui, au nom de son institution, l'avait acheté sans délai l'année de sa création. Il avait su avec assurance reconnaître une œuvre capitale et déterminante.

L'archiviste peut lui aussi être proactif et reconnaître presque dès leur création le potentiel patrimonial des documents. Il aurait dû en être ainsi à la première écoute des chansons des Cowboys fringants, comme *Les étoiles filantes* en 2004 ou *La tête haute* en 2008, pour comprendre qu'un tel groupe allait porter la parole et les émotions de milliers de gens et qu'il fallait leur réserver éventuellement une place aux archives.

L'historien propose des relectures du passé, il le réinterprète constamment. Quant à l'archiviste, il identifie et réunit les éléments essentiels qui vont constituer le patrimoine documentaire. Sans lui, impossible de retracer le fil conducteur de la vie d'individus, d'entreprises et d'institutions réunies dans une même collectivité.

Il y a là quelque chose de grand, de très grand. C'est un bonheur d'être archiviste.

DC/

6^e version, 22 avril 2024